

Évaluation des pratiques professionnelles

Dont la méthode d'évaluation retenue est une Revue de morbi-mortalité

Promoteur

AUDIPOG. Action d'EPP réalisée par le conseil scientifique de l'Audipog.

Cibles professionnelles

Les praticiens exerçant dans le domaine de la périnatalité (obstétriciens, sages-femmes, pédiatres, anesthésistes, etc.) exerçant en structure hospitalière publique ou privée.

Patients concernés

Femmes enceintes et/ou leur(s) nouveau-nés.

Sources ou référentiel

Haute Autorité de Santé. Revue de mortalité morbidité. Une méthode d'amélioration de la qualité (document en ligne sur le site web et consulté en 2008 : <http://www.has-sante.fr>).

Assistance publique Hôpitaux de Paris. Les Guides de l'AP-HP. Optimiser la sécurité du patient. Revues de mortalité morbidité. 2006.

HAS. Evaluation et amélioration des pratiques. Revue de mortalité et de morbidité. Guide méthodologique. Edition HAS, Paris, 2009.

Validation des EPP utilisant une Revue de Morbidité et Mortalité (RMM) par l'Audipog

1°) L'EPP devra comporter les étapes suivantes

Thème de la RMM, justification de ce thème, objectifs de l'EPP, résultats, actions d'améliorations, évaluation du programme par des indicateurs utilisés par l'Audipog (disponible dans sa base de données).

2°) Les praticiens demandant la validation de leur EPP devront fournir à l'Audipog des pièces justificatives, pour permettre leur validation par la sous-commission EPP de l'Audipog (« structure d'évaluation des actions/programmes d'Évaluation des Pratiques Professionnelles »).

Ces pièces sont :

- Règlement intérieur, ou une charte, ou une procédure décrivant le fonctionnement de la RMM
- Élément de preuve du fonctionnement depuis plus d'un an de la RMM.
- Bilan d'activité annuel de la RMM

Le document définissant le fonctionnement de la RMM doit comporter les informations ci-dessous :

- Les objectifs de cette RMM.
- La périodicité des RMM.
- Les critères et les modalités de sélection des dossiers présentés.
- Les catégories de professionnels ciblées par la RMM.
- Les modalités de traçabilité de l'activité entourant la RMM : rédaction des comptes-rendus des réunions, liste des participants avec signature attestant de leur présence à chaque RMM.
- Les modalités de diffusion des comptes-rendus des RMM et de son bilan annuel aux professionnels ciblés pour la RMM.

Les informations suivantes doivent faire partie du compte-rendu annuel de l'activité de RMM :

- Le nombre de réunions de l'année écoulée
- Le nombre de dossiers examinés de l'année écoulée
- Le nombre et le contenu des actions d'améliorations mises en place (et/ou programmées) dans l'année écoulée
- Le mode de suivi choisi pour les actions d'améliorations choisies (quels indicateurs, quelles évaluations ?)
- Les comptes-rendus de chaque RMM de l'année écoulée.

Annexe : Document à destination de la sous-commission EPP de l'Audipog pour validation de la RMM au titre de l'EPP individuelle du professionnel demandeur.

Critères pris en compte pour la validation d'une demande d'EPP via une RMM	OUI	NON
Fonctionnement de la RMM depuis plus d'un an		
Existence d'un document explicitant le fonctionnement de la RMM comportant :		
Les objectifs de cette RMM		
Les secteurs d'activité concernés par la RMM		
Le(s) responsable(s) de la RMM (avec répartition des tâches)		
La périodicité des RMM. Et leur durée		
Les critères et les modalités de sélection des dossiers présentés		
Les catégories de professionnels ciblées par la RMM.		
Les modalités d'annonce et de déroulement de la réunion		
Les modalités de traçabilité de l'activité entourant la RMM		
Les modalités de diffusion des comptes-rendus des RMM et de son bilan annuel		
Rédaction d'un compte-rendu annuel de la RMM comportant :		
Le nombre de réunions		
Le nombre et le type des dossiers examinés		
Le nombre et le type de cas ayant donné lieu à des actions d'amélioration		
Le nombre et le contenu des actions d'amélioration mises en place (voir liste)		
Le mode de suivi choisi pour les actions d'améliorations mises en place		
Les modalités de diffusion des comptes-rendus des RMM et de son bilan annuel		